

## Déclaration préalable FSU CTA du 21 janvier 2014

Au-delà du rituel, la déclaration de la FSU est une adresse directe au Recteur. Nous attendons donc, M. le Recteur, des réponses sur votre politique académique.

Notre déclaration ne commente pas la hauteur des dotations afin d'éviter des réponses trop générales mais apporte des éléments de commentaires autour desquels nous entendons bâtir les réflexions.

A la lecture des documents, nous pouvons vérifier que la construction de la prochaine carte scolaire renforce les déséquilibres territoriaux et les fragilités sociales.

La crise industrielle majeure que traverse notre région, dans les secteurs agroalimentaires et industriels, se concentre sur des territoires bien identifiés qui nécessitent une présence renforcée des services publics, en particulier du service public d'éducation. Pourtant ce sont ces territoires qui subissent des retraits d'emploi.

Or, on entend parfois ici et là, les responsables de cette académie pointer le coût supposé des réseaux d'écoles ou d'établissements ruraux, trop petits, trop onéreux.

Mais se pose-t-on la question de la sociologie des populations qui vivent sur ces territoires ? Quand on se la pose, comme ce sont souvent les plus pauvres, les moins formés, les plus socialement démunis, c'est toujours pour y répondre en terme «d'accompagnement» et «d'assistance» plutôt qu'en terme de qualification.

La dynamique démographique urbaine -qui ne se limite pas à l'Ille et Vilaine- induit aussi des effets centrifuges qui font que les familles les plus socialement fragiles se trouvent exclues des villes et renvoyées dans des territoires isolés.

La problématique est donc bien identifiée. Comment l'académie oriente-t-elle alors sa politique éducative ?

Pour la FSU elle doit l'être selon un impératif de formation et de qualification, au sein d'un service public gratuit, laïc et de proximité, pour tous les jeunes et en particulier pour ceux dont les familles se trouvent brutalement et durablement exclues du marché du travail. Il ne s'agit pas d'opposer les territoires,

La revitalisation de l'éducation prioritaire est aujourd'hui affichée à nouveau comme une priorité, notamment en périphérie urbaine. Mais l'éducation prioritaire ne doit pas se limiter uniquement à quelques espaces urbains que l'on s'empresse de qualifier de «quartiers».

Vous l'avez bien compris, M. le Recteur, les représentants du personnel veulent connaître l'orientation que vous donnez à la politique éducative dans notre académie : quelles priorités et quels éléments ont été pris en considération ? Quels arbitrages ont été rendus ?

Les représentants du personnel doivent pouvoir étudier des données précises aussi bien pour le 1er degré que le 2nd, sans oublier les autres personnels. Nous souhaitons voir se généraliser les éléments de transparence que nous avons pour le 2<sup>nd</sup> degré, cela pour instruire nos débats et voter.

